

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **ENTRAIDE ET FRATERNITE**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue du Gouvernement Provisoire N°: 32 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: <http://www.entraide.be>

Numéro d'entreprise

BE0418015461

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-07-2008

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

16-06-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2017

au

31-12-2017

Exercice précédent du

01-01-2016

au

31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 8

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**MOLITOR** Michel

Professeur Emerite UCL

Rue Christiaens 2

1160 Auderghem

BELGIQUE

Début de mandat: 14-06-2014

Fin de mandat: 14-06-2018

Président du Conseil d'Administration

**LESOIR** Jean-Marc

Prêtre

Place Ferrer 12

6060 Gilly (Charleroi)

BELGIQUE

Début de mandat: 15-06-2013

Fin de mandat: 15-06-2017

Administrateur

**HEEREN** Francis

Enseignant  
Rue de L'Egilse 8  
4801 Stembert  
BELGIQUE

Début de mandat: 14-06-2014

Fin de mandat: 14-06-2018

Administrateur

**VALENDUC** Christian  
Fonctionnaire  
Avenue de la Lavande 39  
5100 Jambes (Namur)  
BELGIQUE

Début de mandat: 14-06-2014

Fin de mandat: 14-06-2018

Administrateur

**DETOURNAY** Annelise  
Responsable Projets  
rue des Radis 36  
6200 Chatelinau  
BELGIQUE

Début de mandat: 14-06-2014

Fin de mandat: 14-06-2018

Administrateur

**DEGRYSE** Christophe  
Chercheur Senior  
Rue Fr Roffiaen 38  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 14-06-2014

Fin de mandat: 14-06-2018

Administrateur

**BLANDON-VIS** Pierrette  
Sans Profession  
Avenue des Bécasses 18  
1410 Waterloo  
BELGIQUE

Début de mandat: 14-06-2014

Fin de mandat: 14-06-2018

Administrateur

**MELIS** Brigitte  
Animatrice Pastorale  
Avenue Bon Air 17  
1310 La Hulpe  
BELGIQUE

Début de mandat: 14-06-2014

Fin de mandat: 14-06-2018

Administrateur

**Soc Civ SPRL MAILLARD, DETHIER & Co** (B00305)

BE 0459.528.194  
Rue de la Vignette 179/2  
1160 Auderghem  
BELGIQUE

Début de mandat: 13-06-2015

Fin de mandat: 13-06-2018

Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**MAILLARD** Fernand (A01039)  
Réviseur d'Entreprise

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,

B. L'établissement des comptes annuels,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b><u>718.284</u></b>	<b><u>742.815</u></b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>656.977</b>	<b>681.508</b>
Terrains et constructions		22	626.105	648.015
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	626.105	648.015
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	30.872	33.493
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	30.872	33.493
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b>61.307</b>	<b>61.307</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>932.162</u></b>	<b><u>1.173.655</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>313.561</b>	<b>432.633</b>
Créances commerciales		40	9.049	1.672
Autres créances		41	304.512	430.961
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	172.739	319.238
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53	<b>1.118</b>	<b>80.260</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>591.777</b>	<b>618.041</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>25.705</b>	<b>42.721</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.650.447</b>	<b>1.916.470</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>1.219.152</u></b>	<b><u>1.166.045</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	5.3	13	<b>1.166.045</b>	<b>1.166.045</b>
<b>Résultat positif (néгатif) reporté</b>		14	<b>53.108</b>	
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>PROVISIONS</b>	5.3	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>431.294</u></b>	<b><u>750.426</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17	<b>32.045</b>	<b>263.768</b>
Dettes financières		170/4	32.045	263.768
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	32.045	263.768
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	42/48	<b>391.385</b>	<b>483.961</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	350	33.289
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	211.184	199.584
Fournisseurs		440/4	211.184	199.584
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	155.650	208.622
Impôts		450/3	10	16.777
Rémunérations et charges sociales		454/9	155.640	191.845
Dettes diverses		48	24.201	42.465
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8	24.201	42.465
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>7.865</b>	<b>2.697</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b><u>1.650.447</u></b>	<b><u>1.916.470</u></b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	3.740.952	3.340.480
Ventes et prestations		70/74	4.389.637	4.174.612
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73	4.241.062	3.872.913
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	648.685	834.132
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	1.592.547	1.414.640
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	40.488	40.335
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	2.100.999	2.026.717
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>6.917</b>	<b>-141.211</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>10.945</b>	<b>9.645</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>10.933</b>	<b>28.434</b>
<b>Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>6.930</b>	<b>-160.000</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76	<b>66.186</b>	<b>39.895</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>11.769</b>	<b>5.084</b>
<b>Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>53.108</b>	<b>-133.570</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (néгатif) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>53.108</b>	<b>-133.570</b>
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	<b>(+)/(-)</b>	9905	53.108	-133.570
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	<b>(+)/(-)</b>	14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		<b>133.570</b>
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		133.570
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (néгатif) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>53.108</b>	

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.053.761</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	15.957	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>1.069.718</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>412.742</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279		
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>412.742</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>656.977</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349	<b>656.977</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	61.307
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	61.307	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	61.307	

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

**LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES**

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
Action Vivre Ensemble BE 0417.548.277 Association sans but lucratif Rue du Gouvernement Provisoire 32 1000 Bruxelles BELGIQUE
Vivre Ensemble Education BE 0468.058.256 Association sans but lucratif Rue du Gouvernement Provisoire 32 1000 Bruxelles BELGIQUE

## ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

### ETAT DES FONDS AFFECTÉS

#### Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

Des Fonds affectés pourront être constitués par le prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de propositions du conseil d'administration

- Fonds de prévoyance sociale
- Fonds de Réserve Fonctionnement
- Fonds de Réserve Projets
- Fonds de Réserve Education
- Fonds de réserve Générale
- Fonds de réserve Legs

Au 01/01/2017, les fonds Projets, Education, Fonctionnement et Réserve générale sont fusionnés dans le fonds de réserve Fonctionnement.

### PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice
----------

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Codes	Exercice
42	<b>350</b>

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912	
------	--

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913	<b>32.045</b>
------	---------------

### DETTE GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921	
------	--

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891	
-----	--

Autres emprunts

901	
-----	--

Dettes commerciales

8981	
------	--

Fournisseurs

8991	
------	--

Effets à payer

9001	
------	--

Acomptes reçus sur commandes

9011	
------	--

Dettes salariales et sociales

9021	
------	--

Autres dettes

9051	
------	--

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061	
------	--

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

8922	32.395
------	--------

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892	32.395
-----	--------

Autres emprunts

902	
-----	--

Dettes commerciales

8982	
------	--

Fournisseurs

8992	
------	--

Effets à payer

9002	
------	--

Acomptes reçus sur commandes

9012	
------	--

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022	
------	--

Impôts

9032	
------	--

Rémunérations et charges sociales

9042	
------	--

Autres dettes

9052	
------	--

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

9062	<b>32.395</b>
------	---------------

### DETTE FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

**Dettes fiscales échues**

9072	
------	--

**Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale**

9076	
------	--

**RÉSULTATS****PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	29	29
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	24,3	22,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	38.392	34.728

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.154.721	1.050.130
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	392.526	340.602
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	45.301	23.908
Pensions de retraite et de survie	624		

**RÉSULTATS FINANCIERS****Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

**Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances**

653

**Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)**

656

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	648.015
9171	50.000
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS****NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation**

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES**

**Créances sur les entités liées**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Taux et durée des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9291	57.109
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration**

Exercice

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

### Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>						
Nombre moyen de travailleurs	100	13,5	17,5	24,3 ETP		22,3 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	20.836	17.556	38.391 T		34.728 T
Frais de personnel	102	898.547	694.000	1.592.547 T		1.414.640 T

### A la date de clôture de l'exercice

#### Nombre de travailleurs

#### Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

#### Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

#### Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	13	19	24,4
110	12	18	22,9
111	1	1	1,5
112			
113			
120	8	5	10,6
1200			
1201	1		1
1202	1		1
1203	6	5	8,6
121	5	14	13,8
1210			
1211	1	4	3,6
1212	2	2	3
1213	2	8	7,2
130			
134	13	18	23,9
132		1	0,5
133			

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Entrées</b>			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			
205	3	6	5,8
<b>Sorties</b>			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	2	4	4,4

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	6	5811	10
Nombre d'heures de formation suivies	5802	138	5812	146
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	6.632	5813	7.991
dont coût brut directement lié aux formations	58031	4.785	58131	5.525
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	1.847	58132	2.466
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

# RÈGLES D'ÉVALUATION

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Les présentes règles d'évaluation s'appliquent à l'asbl Entraide et Fraternité.

Elles ont été adoptées par le Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2011 et s'appliquent à partir de l'exercice qui se clôture le 31 décembre 2011.

### Généralités

Les règles d'évaluation sont établies en application de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif.

Les règles d'évaluation restent identiques d'un exercice comptable à l'autre et sont appliquées de façon systématique sauf modification justifiée. Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. Dans ce cas, mention de ces modifications est faite dans le rapport de gestion qui montre également les éventuelles conséquences au niveau du compte de résultats et du bilan.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante nécessitant une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

L'ensemble des produits et charges sont imputés à leur exercice comptable quelle que soit la date de leur survenance. Des exceptions peu importantes sont explicitées dans les règles d'évaluation pour les produits et charges.

Chaque valeur du bilan doit être justifiée, s'il y a lieu, par un inventaire annuel permettant de vérifier l'existence physique notamment la localisation, l'état et la valeur. La date de clôture de l'exercice comptable est fixée au 31 décembre.

### A - Postes de l'actif

#### Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur nominale et amortis sur 60 mois et ce à partir du mois de la comptabilisation à un taux linéaire.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (licences, logiciels, etc) sont comptabilisées à leur valeur nominale y compris les frais accessoires. Sauf exception dûment justifiée par le Conseil d'Administration, les immobilisations incorporelles sont amorties en maximum 60 mois à partir du mois de leur acquisition à un taux linéaire.

Celles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires en fonction de la durée probable d'utilisation mais sur 5 ans maximum. Les logiciels informatiques achetés ou réalisés à l'extérieur sont imputés directement en charge si le montant est inférieur à 250 €. Si le montant est supérieur à 250€ et que le logiciel doit être utilisé au moins 3 ans, il sera amorti sur 3 ans.

#### Base d'amortissement

La base d'amortissement est la valeur d'acquisition, frais accessoires compris à la condition que la valeur totale soit au moins égale à 250€ pour la valeur unitaire de l'acquisition, soit pour un ensemble cohérent dont la valeur totale dépasse 250€. Les investissements inférieurs à 250€ sont directement pris en charge par le compte de résultats.

#### Méthode

La méthode appliquée est la méthode linéaire, avec un montant identique pour chaque année complète, au prorata temporis du nombre de jours depuis l'acquisition.

#### Durée

La durée d'amortissement des divers immobilisés est reprise dans le tableau ci-dessous :

Construction/immeuble	33 ans		3,03%
Travaux d'aménagement	10 ans		10%
Matériel roulant	5 ans		20%
Matériel informatique	3 ans		33,33%
Mobilier administratif		3 ans	33,33%
Matériel en location	financement : Durée du contrat		

Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations sont activés s'ils entraînent une prolongation de la durée de vie de ces actifs

Pour les travaux qui ne modifient pas fondamentalement la structure des bâtiments, il y a lieu de faire appel à l'utilisation de la provision pour grosses réparations ou gros entretiens. Si aucune provision n'a été constituée, les frais de réparations sont comptabilisés directement en charges.

Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations qui augmentent la durée de vie du bien et sa valeur intrinsèque sont amortis au taux de 3,03% pour les travaux de gros œuvre.

Le matériel utilisé pour les animations, tels que panneaux d'expositions, matériel d'amplification, matériel d'éclairage mobile, stands, est amorti sur 3 ans, sauf si ce matériel est à usage unique, auquel cas il est mis en charges.

Les immobilisations corporelles seront reprises dans une liste d'inventaire détaillée. Cette liste reprendra les diverses informations nécessaires pour déterminer précisément le bien, elle indiquera, entre autres, si le bien a fait l'objet d'un subside afin de pouvoir suivre la rétrocession éventuelle à l'organisme subsidiant d'une partie du subside.

Concernant les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, des réductions de valeurs sont pratiquées en cas de dépréciation durable. Elles peuvent être réévaluées.

#### Amortissements complémentaires ou exceptionnels

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont appliqués lorsque la valeur comptable dépasse la valeur d'utilisation ou, pour les immeubles, la valeur vénale. Ces différences (pouvant par exemple provenir de modifications techniques, réglementaires ou économiques) sont éventuellement constatées lors de l'inventaire de fin d'année.

#### Subsides en capital

Si l'actif immobilisé a fait l'objet d'une subvention en capital pour son acquisition, cette subvention est imputée, elle aussi, dans un compte de bilan (passif) et est amortie au même rythme que l'amortissement de l'immobilisé concerné.

L'amortissement de la subvention, contrairement à l'amortissement de l'immobilisé, affecte positivement le résultat. Cette double opération permet de comptabiliser, de la manière la plus exacte possible, le coût réel de l'immobilisé.

#### Placements de trésorerie

Les titres à revenu fixe ainsi que les actions et parts sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Une réduction de valeur est opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition. La réduction de valeur doit être reprise si la valeur de réalisation dépasse la valeur initiale.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

#### Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de valeur si des risques de non récupération en tout ou en partie existent. Les réductions de valeur qui, à la date du bilan, ne sont plus nécessaires, sont reprises.

#### Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent. Annuellement, une évaluation systématique de ces créances est effectuée en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur.

Les subsides ou autres produits à recevoir

Les subsides et autres produits à recevoir sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains et, le cas échéant, la convention signée, et qu'ils portent sur la période clôturée ou sur une période antérieure.

#### Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale. Les valeurs en monnaie étrangère sont reprises au cours de change à la date de clôture du bilan.

#### Comptes de régularisation (actif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à reporter et les revenus acquis. Ils sont comptabilisés soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui sont afférentes aux exercices suivants; soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

#### B- Postes du passif

##### Fonds social

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté de moyens permanents (dons, legs, subsides, en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement ses activités.

Fonds affectés : Des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du Conseil d'Administration.

##### Subsides en capital

Les subsides d'investissements obtenus sont comptabilisés à leur valeur nominale. Par ailleurs ils sont transférés en subsides consommés, comme produits au compte de résultats, chaque année, au même rythme que celui pratiqué pour l'amortissement des investissements correspondants.

##### Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration constitue à la clôture de l'exercice, des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui sont soit probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Ces provisions peuvent concerner :

- les grosses réparations et gros entretiens. Ces charges doivent être prélevées de la provision pour gros entretiens et réparations dont le montant de la dotation annuelle doit être approuvé chaque année par le Conseil d'Administration.
- Les litiges
- Des risques identifiés et précis.

Les provisions font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

##### Dettes à plus d'un an

Sont classées sous ce poste les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an. Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

##### Dettes à un an au plus

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les provisions sociales liées à l'exercice sont constituées chaque année, indépendamment du résultat. La provision concerne les pécules de vacances simples et doubles et est calculée sur base des rémunérations brutes de l'exercice, conformément aux obligations légales en la matière.

Les projets acceptés par liste de décisions approuvée par le Conseil d'Administration sont considérés comme des dettes à payer et enregistrés en charge de l'exercice.

#### Comptes de régularisation (passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter. Ils sont comptabilisés soit au montant nominal au prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues; soit aux montants nominaux au prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

Les produits à reporter ou subsides qui couvrent plusieurs exercices seront comptabilisés en produits à reporter pour la partie qui ne concerne pas l'exercice clôturé.

Les factures des fournisseurs ayant trait à l'exercice et non reçues au moment de l'établissement des comptes doivent être reprises sous les dettes factures à recevoir.

Les projets à payer sont considérés comme des dettes à court terme, un inventaire est effectué à la fin de l'exercice. Il peut être procédé à l'annulation de cette dette pour un projet qui ne serait pas réalisé en totalité ou partiellement. L'annulation de ces 'dettes projets' est reprise dans un compte de résultats produits.

#### C- Comptes de Résultats

##### Biens et services

Les biens et services sont valorisés au prix d'achat augmenté de la TVA

##### Rémunérations et charges sociales

Les rémunérations et charges sont enregistrées d'après les feuilles d'appointements émanant du secrétariat social.

##### Autres charges d'exploitations

Elles représentent notamment les charges des projets propres et des projets subsidiés.

##### Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles ne sont utilisées que pour des opérations exceptionnelles, c'est-à-dire inhabituelles et peu fréquentes. Des charges concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisées dans les charges courantes sauf si le montant est particulièrement important ou si leur caractère tout à fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière.

Les moins-values sur réalisation d'actifs comme les amortissements et les réductions de valeurs exceptionnelles sont d'office considérées comme charges exceptionnelles.

##### Subsides de fonctionnement

Les subsides de fonctionnement : Sera considéré comme produit de l'année d'exploitation le montant accordé par le pouvoir subsidiant pour cet exercice. Ces subsides seront comptabilisés sur une base probante (convention, lettre d'acceptation ou versements avec explications)

##### Subsides pour financement de projet

Pour le subside destiné à financer des projets, le subside sera mis dans l'année où ce projet a été inclus dans la liste de décisions de financement approuvée par le Conseil d'Administration. Ces subsides seront comptabilisés sur une base probante (convention, lettre d'acceptation ou versements avec explications).

##### Frais récupérés de tiers

Les frais récupérés de tiers sont normalement comptabilisés en comptes de produits et non en diminution de la charge.

##### Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels ne sont utilisés que pour des opérations exceptionnelles, c'est-à-dire inhabituelles et peu fréquentes. Des produits concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisés dans les produits courants sauf si leur montant est particulièrement important ou si leur caractère tout à fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière. Des reprises d'amortissements et de réductions de valeurs comme des plus-values sur réalisations d'immobilisations exceptionnelles sont d'office considérées comme produits exceptionnels.

Il faut noter un changement comptable ayant une incidence sur le compte de résultats : suite à un changement législatif en matière d'ONSS intervenue en 2014, les charges patronales d'ONSS relatives aux contrats ACS sont calculées différemment. Les cotisations patronales sont dorénavant calculées au taux plein normal et font ensuite l'objet d'une réduction (matière sociale régionalisée depuis 2014). Au niveau du résultat comptable, la charge finale nette est équivalente à celle calculée avec le taux de cotisation réduit en vigueur jusque 2013. Au niveau lecture du compte de résultats il y a cependant un impact : en application des normes comptables, les cotisations patronales d'ONSS sont reprises en charges salariales alors que les réductions sont reprises distinctement en comptes de produit. La comparaison des comptes de résultats 2013/2014 est donc légèrement faussée sur ce point : les réductions supplémentaires ainsi comptabilisées s'élèvent à 20.571 € en 2014